



# La transition écologique dans le programme ERASMUS+

Version Octobre 2024



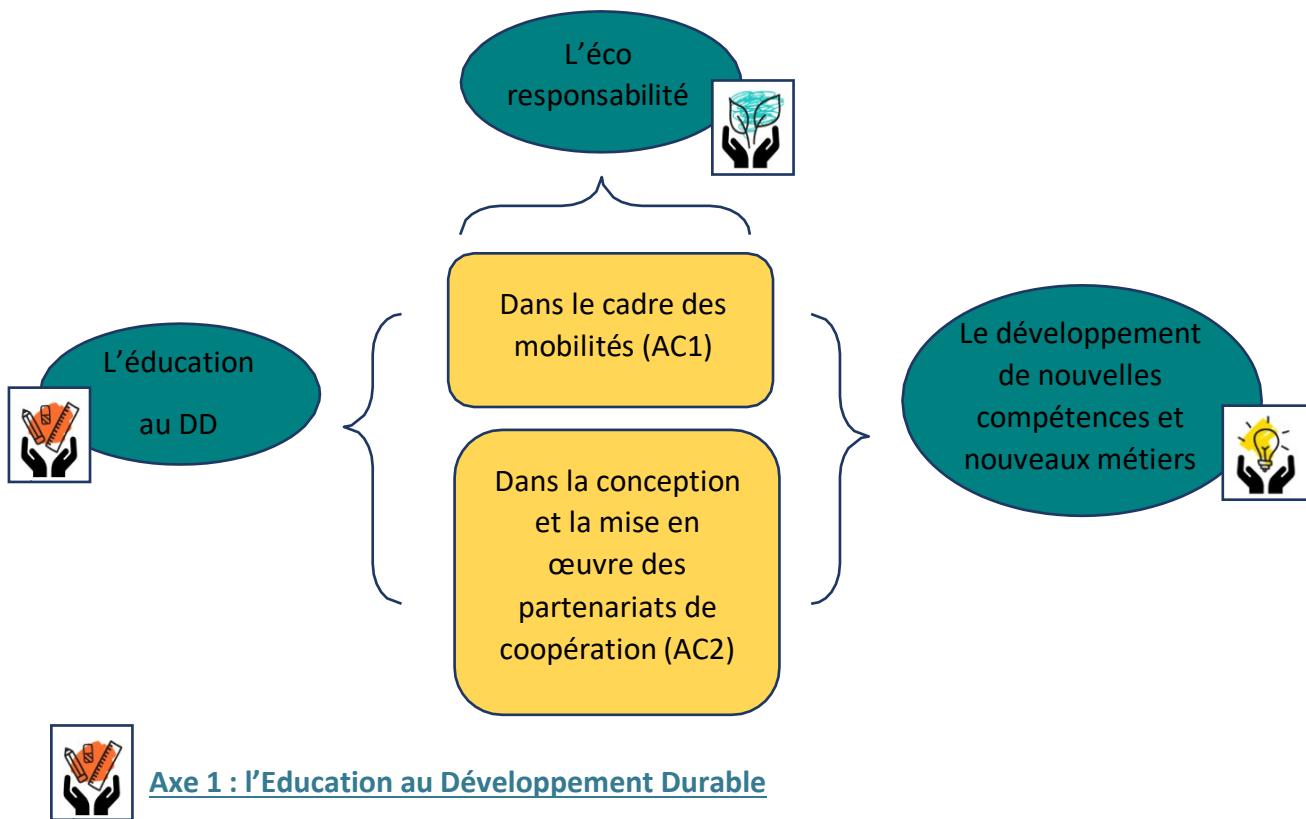
# PRINCIPES

La lutte contre le changement climatique et l'accompagnement de la transition écologique constituent l'une des priorités principales du programme Erasmus+ 2021-2027.

Cette priorité est la déclinaison du [Pacte vert pour l'Europe](#), stratégie européenne portée par la présidente de la Commission Ursula Von der Leyen qui vise à atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 pour lutter contre le changement climatique.

Le programme Erasmus+ 2021-2027 s'efforcera de limiter son propre impact sur l'environnement, en promouvant des modes de transports durables et des comportements plus responsables, mais aussi en dotant les citoyens des aptitudes et des compétences nécessaires pour contribuer à la durabilité environnementale.

Cette priorité recouvre **3 grands axes**, que ce soit au niveau des mobilités (Action clé 1) comme des projets de coopération (Action clé 2).



C'est l'axe fort de cette priorité, en lien avec l'objectif éducatif d'Erasmus+. Les mobilités permettront aux participants d'acquérir des connaissances sur les enjeux environnementaux et de devenir de véritables acteurs du changement (par exemple économiser les ressources, réduire la consommation d'énergie, les déchets et l'empreinte carbone, opter pour des choix alimentaires et de mobilité durables etc...).

L'observation des modes de vie dans d'autres pays européens (aménagements adaptés à l'usage du vélo, tri sélectif etc...), l'analyse de pratiques professionnelles différentes intégrant des principes écologiques (gestion de l'eau, de l'énergie, des déchets par exemple ...), la mise en œuvre d'actions concrètes en faveur de la préservation de la biodiversité ou de la lutte contre les pollutions, permettront aux participants de modifier leurs comportements et de contribuer activement au développement durable.





## Axe 2 : l'éco responsabilité

L'écoresponsabilité vise à réduire l'impact environnemental des actions liées aux projets Erasmus+

- Par le choix de moyens de transport moins émissifs limitant l'empreinte carbone, ce qui donne lieu à un complément financier et à une majoration de la bourse de séjour
- A tous les niveaux des projets, par l'intégration des principes d'écoresponsabilité depuis la conception des projets jusqu'à leur mise en œuvre de façon à limiter l'impact environnemental des diverses activités

Pour les projets de partenariat en faveur de la coopération, 3 points supplémentaires sont attribués lors de l'évaluation, si la priorité *Environnement et lutte contre le changement climatique* est retenue et si elle est jugée pertinente.

Au niveau de la mise en œuvre des projets, l'écoresponsabilité peut se traduire par la limitation du nombre de réunions en présentiel par exemple, l'attention portée aux modes de déplacement pour ces réunions, ou en adoptant des gestes écoresponsables lors de réunions (écoconception des services numériques, alimentation durable et circuits courts, limitation des goodies ou d'impression de documents...).



## Axe 3 : le développement de nouvelles compétences/ nouveaux métiers

Les mobilités comme les actions de coopération du programme (partenariats, alliances etc...) doivent permettre de développer les compétences des personnes bénéficiaires en lien avec la transition écologique (par exemple en développant les lieux de stages dans les domaines des énergies renouvelables, de l'agroécologie, ou plus généralement d'entreprises dotées d'une solide politique RSE ...) ou de concevoir des modules ou des cursus de formation répondant à cette évolution (par exemple des formations aux métiers de la rénovation énergétique dans les bâtiments ou au tourisme écoresponsable, etc.).

# DANS LES PROJETS ERASMUS+

**Votre structure peut se positionner sur les projets de mobilité (action-clé 1).**

**Votre structure peut aussi, quel que soit le secteur éducatif concerné, coopérer avec d'autres établissements ou organisations au niveau européen et international dans certains secteurs (action-clé 2).**

La contribution de ces projets à la transition écologique peut prendre diverses formes :

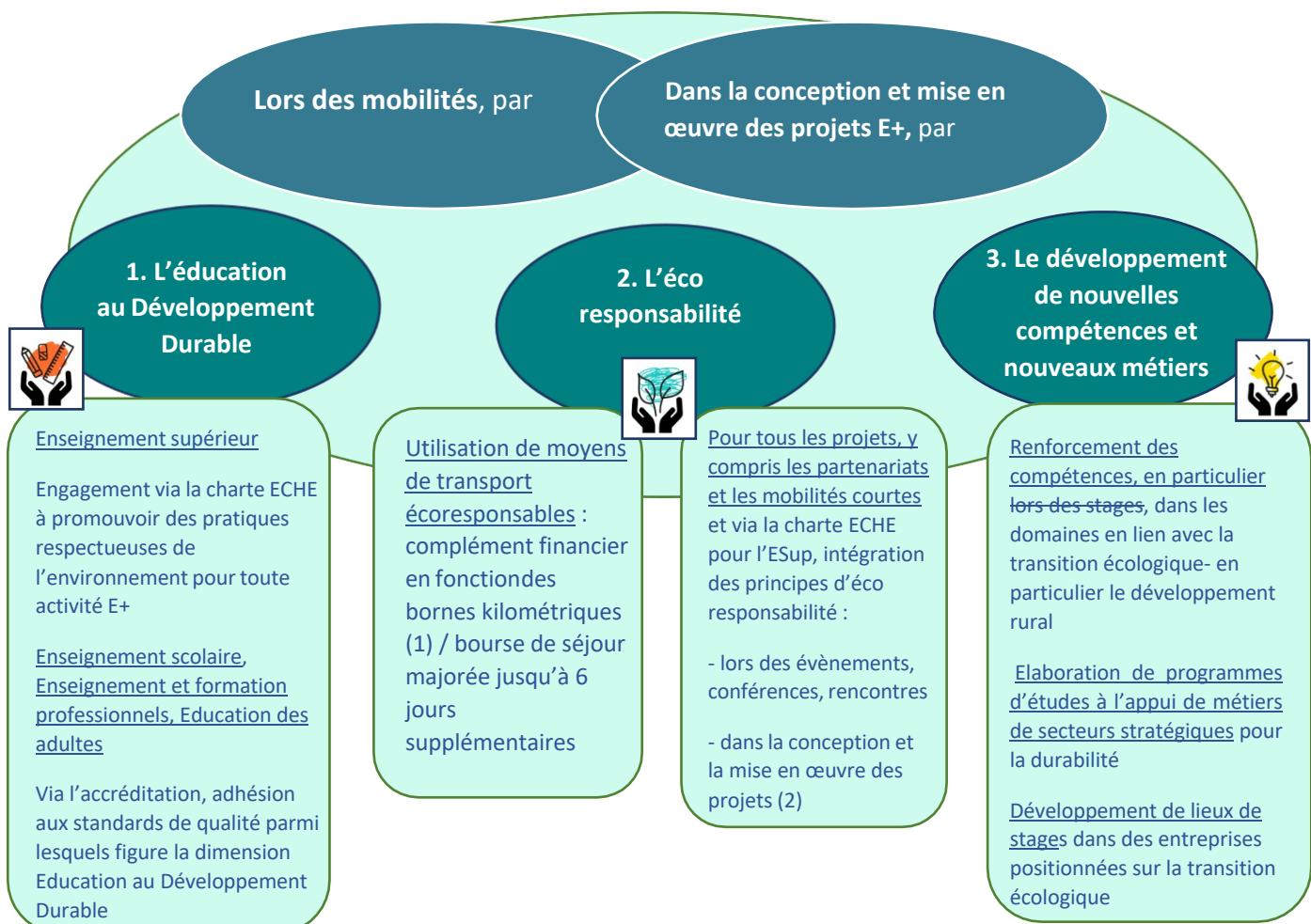
- Développer l'**Education au développement durable** en sensibilisant les apprenants tout au long de leur mobilité aux enjeux écologiques au travers de la réflexion sur le choix du mode de transport ou d'une sensibilisation plus globale à ces enjeux, de pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement, de l'observation des modes de vie...
- Définir une **stratégie de développement durable** de votre organisation au travers de la rédaction d'une **demande d'accréditation** ou de la **rédaction d'une Charte ECHE** pour l'enseignement supérieur



- Mettre en œuvre des **pratiques écoresponsables** par le choix de moyens de transports moins émissifs, en choisissant, lorsque cela est possible, le train, le bus ou en covoiturant et par l'organisation de certaines réunions de préparation à distance...
- Réfléchir à l'opportunité d'une **compensation de l'empreinte carbone**
- Renforcer les **compétences** en lien avec le **développement durable**, dans tous les domaines professionnels intégrant cette orientation, y compris le domaine du développement rural
- **Elaborer des programmes d'études** à l'appui de métiers de secteurs stratégiques pour la durabilité environnementale
- Partager avec des partenaires européens **des sujets portant sur l'écologie**

## DECLINAISON OPERATIONNELLE DANS ERASMUS+

Le guide Erasmus+ <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/erasmus-programme-guide> précise les modalités de mise en œuvre de la priorité Environnement. Celles-ci figurent dans les encarts du schéma ci-dessous, se rapportant aux 3 grands axes de l'Education au Développement Durable, de l'éco responsabilité et du développement de nouvelles compétences et nouveaux métiers.



- 1) *Transports éco responsables : train, bus, vélo et covoiturage*
- 2) *Pour les projets de partenariat en faveur de la coopération, des points supplémentaires attribués lors de l'évaluation*



**Utilisation de moyens de transport écoresponsables: Contribution aux frais de voyage majorés, et frais de séjour prenant en compte la durée du voyage écoresponsable (Illustration pour des dossiers acceptés en 2024) pour les personnels et les apprenants**

CONTRIBUTION AUX FRAIS DE VOYAGE	
Moyen de transport STANDARD	Moyen de transport ECO RESPONSABLE
10 à 99 km : 28 € 100 à 499 km : 211 € 500 à 1999 km : 309 € 2000 à 2999 km : 395 € 3000 à 3999 km : 580 € 4000 à 7999 km : 1 188 € plus de 8000 km : 1 735 €  + <i>jusqu'à 2 jours de voyage pour le temps de trajet</i>	10 à 99 km : 56 € 100 à 499 km : 285 € 500 à 1999 km : 417 € 2000 à 2999 km : 535 € 3000 à 3999 km : 785 € 4000 à 7999 km : 1 188 € plus de 8000 km : 1 735 €  + <i>jusqu'à 6 jours de voyage pour le temps de trajet</i>

## ILLUSTRATIONS



**Jade part en Espagne pour une mobilité de stage** dans une agence de voyages spécialisée dans l'écotourisme afin de se familiariser avec les techniques de vente dans ce domaine, **en lien avec sa formation de Bac professionnel**. Son établissement organisera, au retour de tous les élèves partis en Erasmus+, un concours pour **valoriser les expériences qu'ils auront vécues en utilisant des moyens de transport écoresponsables (bus, train, covoiturage, vélo sur place...)**. Ces divers transports pourront concerner aussi bien leurs trajets pour se rendre à l'étranger que les déplacements effectués sur place. Une séquence de partage leur permettra d'échanger sur les alternatives à des modes de transport comme l'avion mais aussi sur des moyens de déplacement moins polluants utilisés pour les transports locaux. Jade n'est pas très sportive mais a pris goût au vélo pour faire quotidiennement les 3 km qui la séparent de son lieu de travail.



**Les étudiant.e.s d'une section de Techniciens supérieurs Gestion et protection de la nature peuvent faire leur stage principal au Canada ou étudier pendant 6 mois dans un institut canadien pour obtenir, en plus de leur diplôme français, leur diplôme canadien.** Le trajet s'effectue nécessairement en avion.

Pour autant, ces étudiants préparent leur projet de mobilité internationale en réfléchissant à l'empreinte carbone de leur déplacement. Les enseignants qui les encadrent leur font réaliser la Fresque du climat afin d'identifier quels sont les mécanismes du réchauffement climatique, quelles sont les activités les plus impactantes et quelles sont les alternatives possibles. Ils mesurent aussi l'empreinte carbone de leur voyage sur un moteur de calcul en ligne. Sur place ils adopteront des pratiques écoresponsables en limitant leurs déplacements uniquement à ceux réalisables en transport collectif. A leur retour, le partage d'expérience auprès des autres étudiants leur donnera l'occasion de les sensibiliser à la démarche qu'ils ont mise en place.





**Steevy part faire un stage en Italie dans le cadre du Bac pro Entretien de jardins.** Les techniques de maçonnerie ne sont pas les mêmes qu'en France et le choix des variétés de plantes prend en compte leur résistance à la sécheresse. C'est ainsi qu'il prend conscience que le besoin en eau des plantes doit être intégré dans les choix de plantation. La région du sud de la France où il voudrait travailler est confrontée également à des problèmes de gestion de l'eau. Il tirera de cette expérience une approche plus écologique de son futur métier et pourra le valoriser lors des entretiens de recrutement lorsqu'il sera en recherche d'emploi.

### Exemple détaillé de calcul de subvention



**Maya est en formation par apprentissage en Bac Pro de coiffure.** Elle va partir faire un stage de 12 jours dans un salon de coiffure en Allemagne. **Elle voyagera en train depuis Cherbourg en Normandie.** La durée du trajet l'obligera à passer une nuit à Paris afin de prendre un train le lendemain matin pour rejoindre Berlin en fin de journée.

La distance entre Cherbourg et Berlin est estimée à 1097 km selon le calculateur de distance Erasmus+ (<https://erasmus-plus.ec.europa.eu/fr/resources-and-tools/distance-calculator>)

Elle bénéficiera d'une participation à ses frais de voyage de 417 € au lieu de 309 € si elle avait pris l'avion. Ce montant est celui correspondant à un trajet de 500 à 1999 km.

Les frais de séjour seront pris en charge et calculés pour la durée totale de son stage de 12 jours auxquels seront ajoutés 4 jours correspondant au temps de trajet en raison de son mode de transport écoresponsable